

Créteil, le 2 février 2023



Grand Paris Sud Est Avenir souhaite améliorer l'accessibilité du massif de l'Arc Boisé

Dans le cadre de sa politique en faveur de la biodiversité et du tourisme local, le Territoire Grand Paris Sud Est Avenir vient d'adopter un plan d'actions visant à rendre plus accessible le massif de l'Arc Boisé.

Au travers son plan climat air énergie territorial (PCAET), Grand Paris Sud Est Avenir s'est engagé à se réapproprier l'Arc boisé. Ce massif forestier, qui représente 23 % du territoire, comprend 3 forêts : Grosbois, Notre-Dame et La Grange.

Le conseil de territoire a adopté début 2022 la quatrième charte forestière du Massif de l'arc Boisé. L'une des actions de cette charte vise à améliorer l'accessibilité du massif en « modes doux » et aux personnes à mobilité réduite. Dans ce cadre, GPSEA se mobilise afin d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie d'accueil, respectueuse de l'environnement et plus adaptée aux demandes des usagers. Cette stratégie se décline en un plan opérationnel regroupant 10 actions :

- promouvoir un tourisme écoresponsable par une communication présentant les enjeux de biodiversité et les parcours de découverte écologique ;
- créer des parcours de découverte thématiques (mares, arbres remarquables, etc.) et baliser des liens de traversée de la forêt ;
- faire référencer ces parcours et l'Arc Boisé sur des sites consacrés au tourisme « découverte » et assurer un lien avec le patrimoine bâti environnant ;
- travailler et valoriser ce massif avec le tissu associatif présent ;
- construire un partenariat avec l'éducation nationale permettant de découvrir la richesse de ce patrimoine naturel et les enjeux de sa préservation (itinéraire pédagogique) ;
- sensibiliser aux enjeux de protection de la forêt et prévenir des risques ;
- transmettre la connaissance et suivre l'évolution de la richesse faune et flore du massif ;
- faciliter l'accès au massif par des voies de circulation douce ;
- gérer les déchets sur l'ensemble du massif ;
- mieux connaître la filière bois.

Ce plan d'actions a été adopté lors du conseil de territoire du 1^{er} février 2023, permettant désormais d'envisager la mise en œuvre concrète des premières mesures, en partenariat avec divers acteurs locaux : Département du Val-de-Marne, Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, Office national des forêts, Val-de-Marne Tourisme, Éducation Nationale, réseau associatif...

Le Territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) regroupe 16 communes représentant 321 769 habitants, réparties sur 100 km². Il s'étire des portes de Paris jusqu'à l'Arc Boisé du sud-est francilien et au début du plateau agricole de la Brie.

Le plan climat 2019-2025 formalise l'engagement de GPSEA en matière de transition énergétique, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air, en cohérence avec l'Accord de Paris. Il porte sur 5 volets : climat, air, énergie, économie durable et circulaire, éco-exemplarité de la collectivité.